

LE PERCIQUOIS



Périodique Municipal d'Informations

- Le mot du Maire
- Compte rendu des réunions du conseil municipal
- Comité des Fêtes - Club de l'Espérance
- Repas des aînés
- Histoire de Percey
- Avis de recherche
- Les vœux d'une centenaire
- Pages des écoliers
- Quelques perles - Recette du jour
- Etat civil

Décembre 2010 - N° 9



LE MOT DU MAIRE

« Au gui l'an neuf » : phrase rituelle des druides consacrant l'arrivée de la nouvelle année et qui concrétise la parution de votre nouveau Perciquois qui porte justement le numéro neuf.

A l'occasion de cette nouvelle année toute l'équipe du Perciquois se joint à moi pour vous adresser leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Notre périodique municipal basé sur l'information d'hier, d'aujourd'hui et de demain comporte une part importante sur l'histoire de notre région et plus particulièrement sur notre village.

« La mémoire d'un peuple, c'est-à-dire la connaissance de son passé, est le fondement de son identité ». Cette définition de l'histoire selon Jules Michelet me paraît être appropriée pour nos articles. Nous consacrerons dans ce numéro notre partie historique aux travaux du XXe siècle dans notre commune.

L'année 2010 a vu la réalisation de nos différents projets. La ruelle Berton est toute neuve ; le trottoir de la rue nationale est élargi ; la sécurisation de l'école est effective ; une partie de l'éclairage public est remplacée ; le prêt a poster représentant notre commune est arrivé ; le RPI fonctionne.

Justement si nous parlions du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). La rentrée des classes s'est passée dans des conditions acceptables au vu des difficultés de transport. Il faut se souvenir que la création de ce RPI a évité la fermeture des classes de Butteaux et Percey. Certains l'ont semble-t-il oublié, qui se plaignent des trajets en car trop longs, des horaires d'écoles inadaptés, des menus de la cantine mal étudiés. Enfin la critique est toujours simple, mais la réalité, dans le cas de la fermeture de nos écoles, aurait certainement entraîné des tensions encore plus vives. Heureusement une majorité intelligente de parents d'élèves trouve dans ce regroupement plus d'avantages que d'inconvénients.

Le dernier trimestre de 2010 a vu le départ de madame Sylvie FRAISSINET, notre secrétaire de mairie, qui a suivi l'évolution de carrière de son mari nommé au Portugal. C'est madame Catherine ADRIEN qui la remplace depuis le mois d'octobre. Souhaitons leur à toutes deux pérennité et satisfactions dans leurs nouvelles attributions.

L'année écoulée a été marquée comme les années passées par les excellents résultats des organisations du Club de l'espérance-comité des fêtes de Percey. Je tiens à remercier le président et toute son équipe pour leur implication à la réussite de l'ensemble des manifestations qui animent si brillamment notre village. Merci à Maurice, Véronique, Laurent, Marie, Daniel, Régine, José, Edith, Monique, Robert, Valérie, Claude et Marie-Thérèse ; mais aussi à tous les bénévoles qui par leur contribution participent au *bien vivre à Percey*.

2011, nouvelle année marquée par les rigueurs de la crise, sera j'espère le début d'une gestion équilibrée pour notre pays. Il faut cesser de vivre au dessus de ses moyens et l'exemple doit venir de nos dirigeants. Je proposerai pour notre commune de maintenir nos différentes taxes au même niveau que l'année passée, sans augmentation. Je pense que mon conseil me suivra dans la perspective de ne pas alourdir les charges des ménages qui sont suffisamment mis à contribution. Ce qui ne nous empêchera pas de poursuivre nos projets avec les moyens mis à notre disposition.

A nouveau je vous adresse à tous mes meilleurs vœux pour cette année 2011, qu'elle soit pleine de joies, de réussites et de chaleur pour vous et vos proches et aussi pour notre commune.

Daniel BOUCHERON

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 9 septembre 2010

- Madame Catherine ADRIEN prendra les fonctions de Secrétaire de Mairie le 13 septembre. en remplacement de madame Sylvie FRAISSINET.

- Achat d'une débroussailleuse :

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'acheter une débroussailleuse. Accepté par le conseil.

- Suite à une visite des points d'eau par le SDIS, il serait souhaitable de faire réaliser différents travaux. Le conseil après avoir délibéré, demande à Monsieur le Maire de faire établir des devis pour l'implantation d'un poteau incendie en remplacement d'une borne de lavage située près de la ferme du château.

- Regroupement Pédagogique Intercommunal :

Pour information, une participation communale de 1 € par repas est demandée pour le financement des frais de la cantine de Germigny.

Afin d'uniformiser les subventions des trois communes aux coopératives scolaires, Monsieur le Maire propose de verser à compter de 2011 une participation de 1 € par habitant (269). Accepté par le conseil.

Réunion du 12 novembre 2010

- Participation communale aux travaux de la ruelle Berton :

Le conseil décide à l'unanimité de verser à la Communauté de Communes une subvention d'équipement pour travaux de voirie d'un montant de 5 085 €.

- Approbation de la répartition du contrat de canton :

Monsieur le Maire fait part de la répartition (2ème partie) pour un montant global de 158 842 €. Une somme de 10 213 € subventionne les travaux de couverture de l'église de Percey. Le conseil après délibération approuve la répartition du contrat de canton 2009, 2010, 2011.

- Approbation du projet du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) :

Monsieur le Maire présente en quelques mots le SAGE qui assure une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le SAGE est un document de planification dont le contenu est principalement organisé autour du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD).

Dans ce cadre Monsieur le Maire indique que la commune de Percey a été saisie par la Commission locale de l'eau pour être consultée sur le projet du SAGE du bassin de l'Armançon. Le conseil, après débat, accepte ce projet.

- Participation de la Commune aux frais de scolarité 2009/2010 :

Monsieur le Maire donne lecture des justificatifs reçus de la commune de Butteaux concernant la part de la commune de Percey :

Frais de fonctionnement école maternelle :	4 918 €	(3 enfants)
Transport scolaire	4 410 €	(9 enfants)
Transport piscine	807 €	(18 enfants)

Après délibération, le conseil autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

– Informations diverses :

Le Conseil Général va procéder au remplacement et positionnement de panneaux de signalisation sur la commune, concernant les routes D51 et D424.

Suite à des soucis avec la tondeuse, un devis de réparations de 562,45 € a été établi. Le conseil décide d'effectuer une comparaison avec l'achat d'une machine neuve.

Deux devis ont été reçus pour l'achat d'une débroussailleuse, le conseil décide de porter son choix sur la société ALABEURTHE (moins disant).

Le conseil décide d'inscrire au budget 2011 l'achat d'une armoire réfrigérée pour la salle des fêtes.

Le conseil décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'inscrire au projet d'entretien de voirie au titre 2011 par le Communauté de Communes les voies suivantes : Grande Rue, rue de la Fontaine et le carrefour dans son prolongement ainsi que le fossé route de la Sogne et pour la partie investissement : la rue des Cours.

Réunion du 3 décembre 2010

- Approbation de la Convention avec le SIER :

Après lecture de la convention de mandat pour la maîtrise d'ouvrage délégué au SIER pour les travaux d'éclairage public, le conseil autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- Approbation des travaux d'éclairage public 2010 :

Monsieur le Maire présente le devis de DRTP concernant la pose de 6 points lumineux rue Albert Joly et rue des Mésanges d'un montant de 3 343 €. Le conseil accepte ce devis.

- Convention VITAVIE :

La présente convention pour l'année 2011 a pour objet de confier à VITAVIE des travaux de maçonnerie, peinture, espaces verts, bucheronnage et tous travaux relatifs à leur compétence.

La commune de Percey utilisant régulièrement les services de cette association, le conseil, après délibération, autorise le Maire à signer cette convention.

- Participation des Communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école de Percey :

Le conseil fixe la participation des Communes extérieures au RPI à 600 € (par enfant) pour l'année scolaire 2010/2011, ce montant sera révisé chaque année.

- Orientations budgétaires 2011:

- Toiture de l'église
- Achat d'une armoire froide pour la salle des fêtes
- Rideaux pour la salle des fêtes
- Éclairage public
- Plan de zonage
- Pose d'un poteau d'incendie
- Voirie intercommunale
- Aménagement du cimetière
- Achat d'une tondeuse

CLUB DE L'ESPERANCE DE PERCEY

Dimanche 19 septembre 2010 : Le club de l'espérance de Percy a organisé un rallye pédestre d'environ 8 km. Après l'inscription d'une dizaine d'équipes, un document comportant une trentaine de questions très pertinentes était remis à chaque équipe. Des jeux permettant de gagner quelques points supplémentaires étaient parsemés le long du parcours.

Vers 12h30, après correction des copies, 2 équipes ayant le même score devaient être départagées par une question subsidiaire. C'est l'équipe formée par Nicole MOREAU et Anne GIBOUIN qui a reçu la coupe remise par le président du comité des fêtes.

Chaque équipe participante a reçu un diplôme et bravo à tous ceux qui ont préparé ce rallye.

Après l'effort ... le réconfort... L'apéritif offert par le comité des fêtes a été fort apprécié. Après un agréable et convivial barbecue, quelques équipes se formaient afin de disputer un après-midi « pétanque » acharné !!!

Tous les participants apprécièrent ce dernier week-end d'été et nous nous sommes quittés, après avoir terminé quelques restes, vers 21h30.

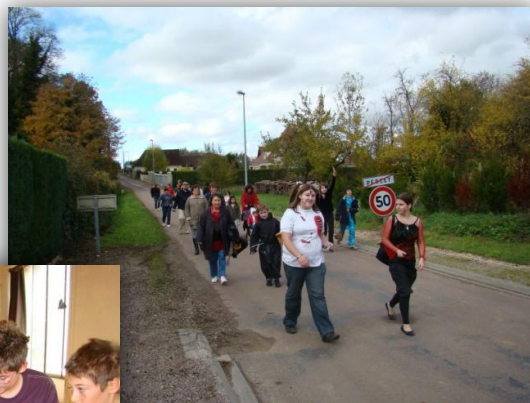


Le 30 octobre 2010 : Comme chaque année le comité des fêtes - club de l'espérance de Percy fêtait Halloween. C'est une quarantaine d'enfants déguisés en sorciers, monstres, fantômes ou bien encore en citrouilles et venant de Percy, Butteaux, La Chaussée, Germigny, Flogny la Chapelle, Bernouil, région parisienne ou même de Poitiers qui a défilé dans les rues et les hameaux de la commune de Percy à la recherche de bonbons.

Les habitants les ont accueillis avec joie et leur ont donné beaucoup de confiseries et gâteaux.

Un goûter suivi d'un atelier « décoration de citrouilles » a clôturé l'après midi, de nombreux parents se sont joints aux enfants afin de déguster la délicieuse soupe aux potirons préparée par Marie.

Les enfants sont rentrés, très contents, chez eux en emportant un gros paquet de friandises ainsi qu'une citrouille.



Le 13 novembre 2010 : A eu lieu à Percey, le traditionnel LOTO organisé par le comité des fêtes.

Cette année nous soulignerons une affluence record de participants à la salle des fêtes de Percey où de nombreux et très beaux lots étaient mis en jeux.

Les crêpes très appréciées, ainsi que toute la restauration ont eu un franc succès.

La soirée s'est déroulée dans une très bonne ambiance et s'est terminée vers minuit 30, après le tirage de la tombola des adhérents du comité des fêtes ; cette année encore, de beaux lots ont récompensé nos adhérents.



INFORMATIONS :

Le dimanche 16 janvier 2011 à 15 h :

Monsieur Le Maire et la municipalité,
Monsieur Le Président du Comité des fêtes – Club de l'Espérance et son bureau,
Ont le plaisir de vous convier à la salle des fêtes de Percey pour :

- La présentation des Vœux
- L'accueil des nouveaux habitants de la commune
- Le partage de la galette des rois et le verre de l'amitié

Nous vous attendons très nombreux.

Le 29 janvier 2011 :

Aura lieu l'assemblée générale du Comité des fêtes – Club de l'Espérance de Percey, à la salle des fêtes.

Ordre du jour :

- Actualisation des nouveaux statuts
- Présentation du bureau dans son ensemble
- Election d'un président adjoint
- Election d'un trésorier adjoint
- Présentation des comptes de l'association
- Présentation du calendrier des festivités pour l'année 2011

De nouvelles cartes d'adhésion au Comité des fêtes – Club de l'Espérance de Percey sont disponibles et donnent droit à des réductions sur les activités organisées au cours de l'année. Le calendrier des festivités 2011 est offert à TOUS.

Le Président, Maurice JAMBON.

La commune a honoré ses aînés

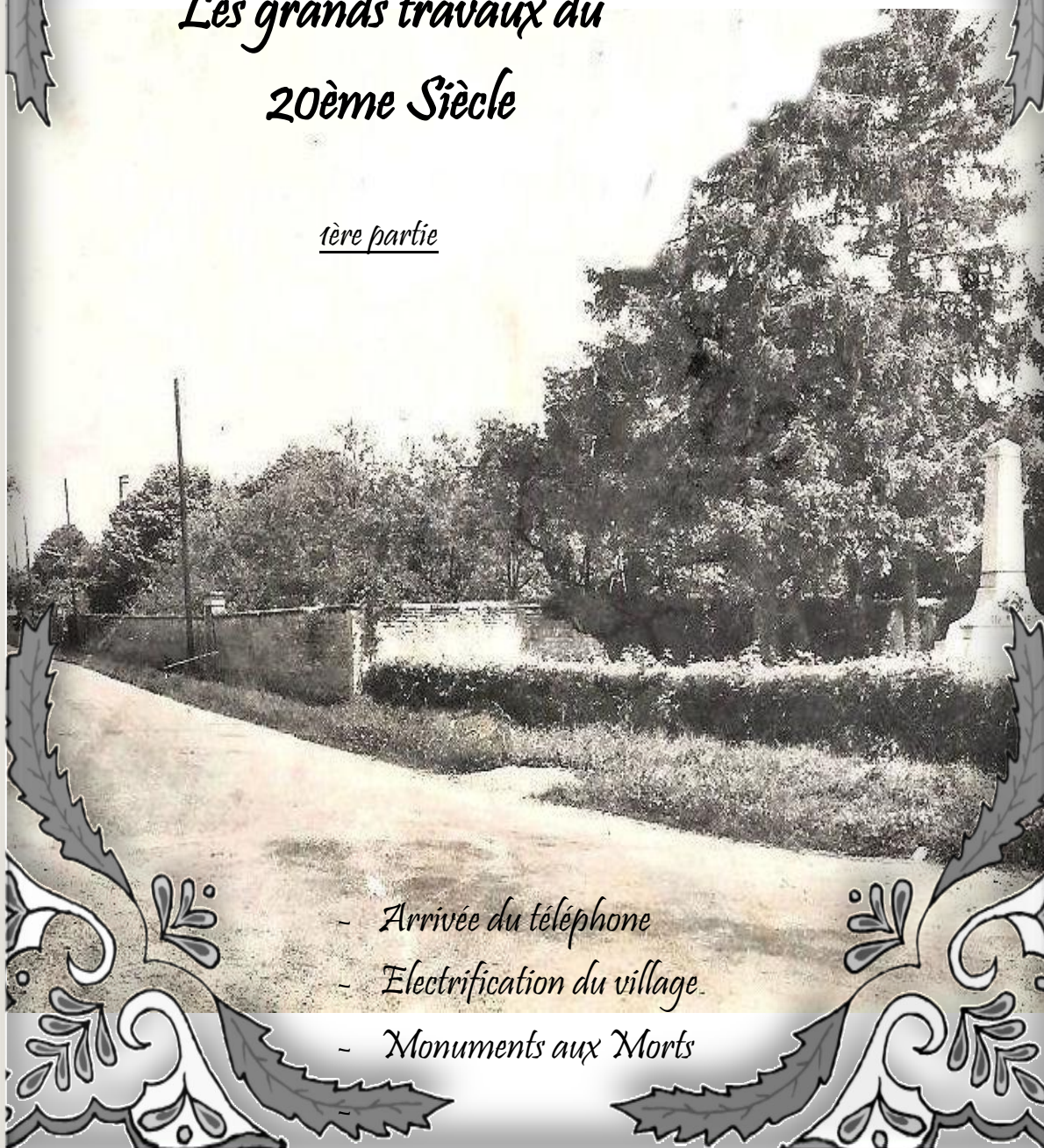
Le samedi 4 décembre le traditionnel repas de fin d'année a rassemblé une soixantaine de convives à la salle des fêtes de Percey. Nos aînés, entourés de nombreux amis du village, ont apprécié le menu concocté par l'Auberge des pêcheurs. Le dessert surprise a déclenché un tonnerre d'applaudissements quand tous ont découvert la mairie du village confectionnée à l'aide de 1318 morceaux de sucre et entourée de délicieux gâteaux. L'après midi a été ponctué d'animations et de quelques pas de danse.



HISTOIRE DE PERCEY

Les grands travaux du 20ème Siècle

1ère partie



- Arrivée du téléphone
- Electrification du village.
- Monuments aux Morts

LE TELEPHONE :

A l'aube du XXème siècle, le téléphone devient le signe de la modernité. Il envahit les bureaux et modifie considérablement la vie quotidienne à la ville comme à la campagne.



Alexandre Graham BELL parlant au téléphone en 1876. Ce scientifique, ingénieur et inventeur britannique d'origine écossaise fut surtout connu pour l'invention du téléphone dont la paternité fit cependant l'objet de vives controverses.

Le téléphone arrive à Paris lors de l'Exposition Universelle de 1878 qui est la première grande exposition universelle de la IIIème République. Il faut noter que la même année, on décide de créer un Ministère des Postes et Télégraphes.

Au début, le public boude le téléphone considéré comme un jouet sans utilité pratique. Après l'exposition universelle de l'électricité en 1881, ce fut une explosion. La Société Générale des Téléphones à qui l'Etat avait confié l'installation des réseaux téléphoniques dans toute la France, augmente considérablement son chiffre d'affaires.

L'Etat se rend vite compte de l'importance prise par le téléphone et retire la concession à la SGT ; le 16 juillet 1889 : vote par la Chambre de la nationalisation du téléphone à une très large majorité : 435 voix pour, 65 contre. le 1er septembre 1889 : prise de possession par l'Etat des installations de la SGT,

Arrivée du téléphone à Percey en 1904

Extrait du compte rendu du conseil municipal n°128 du 24 mai 1903 sur le réseau téléphonique départemental :

""- M. le Président (Maire) donne lecture d'une lettre préfectorale du 7 mai concernant l'extension du réseau téléphonique départemental. La commune sera comprise dans le nouveau programme et le Conseil municipal s'engage à voter pendant 20 ans, à partir du jour auquel le département aura contracté tout ou partie de l'emprunt destiné à couvrir la dépense, un contingent fixé à 0,10 F. par habitant, soit 31 francs. Le contingent doit d'ailleurs aller en diminuant au fur et à mesure de l'amortissement de l'emprunt au moyen des produits du réseau versés par l'Etat dans la Caisse départementale.

- Le Conseil après en avoir délibéré, considérant que l'installation à Percey du téléphone est d'une utilité incontestable, que cette installation sera rapide et peu coûteuse, puisqu'une ligne téléphonique traverse déjà la commune, demande à ce que la commune soit comprise dans ce projet et prie l'Administration des Postes et Télégraphes, vu le peu de travail à accomplir, de bien vouloir hâter le plus possible cette installation et inscrit à l'article 26 du budget primitif de 1904 la somme de 31 francs, quote-part des annuités à payer par la commune.

- Décide à la majorité des 6 voix contre néant, d'adopter les propositions contenues dans la lettre préfectorale du 7 mai 1903. ""

Le 10 avril 1904, le Conseil décide d'installer le bureau téléphonique, qui servait à cette époque de cabine pour tout le village, à la Maison Communale avec commutateur et sonnette d'appel chez M. Aristide Fournier, maréchal à Percey. La femme de l'instituteur, Mme. Leclerc, étant chargée du travail occasionné par les correspondances ; une somme de 100 francs par an lui est allouée.



première ligne téléphonique installée en 1904 - carte postale de la mairie datée de 1915

Téléphone ADER de 1880



Sur cette carte postale des années 1905/1910 de la rue Albert Joly, on distingue les premiers poteaux téléphoniques



M. Aristide Fournier maréchal est chargé de porter les messages et d'appeler les personnes intéressées dans tout le territoire de la commune. Une somme de 50 francs par an lui est allouée pour ce travail.

En 1914, le Conseil demande que les poseurs des fils téléphoniques ne détériorent pas le marronnier de la place publique de Percey.

Voici un extrait du conseil n° 536 de 1914 :

""M. le Maire expose qu'un agent de l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones, à la suite de la pose de fils électriques reliant un abonné de Percey à la cabine municipale, l'a prié de vouloir bien faire élaguer des grosses branches d'un marronnier communal sis sur la place de la Mairie, et dans lequel sont engagés les dits fils.

Le Maire, vu l'importance capitale que la population attache à l'existence du marronnier visé qui est plus que séculaire et dont la beauté, la majesté en font un des ornements indiscutables de la place de la Mairie ; vu le développement des chancres qui ne manqueront pas de se produire si l'élagage était réalisé, chancres qui s'ajoutant aux cicatrices produites par un premier élagage exécuté au moment de la pose des premiers fils, propose à l'Assemblée de demander respectueusement mais avec insistance à l'Administration des Postes et Télégraphes de vouloir bien, en vue de donner satisfaction au vœu unanime exprimé par la population toute entière, déplacer les poteaux télégraphiques actuellement placés sur le côté gauche du

chemin et de les reporter sur le côté droit soit à partir du local de l'abonné, soit même, à partir de la route nationale n°5 ce qui ferait approximativement une ligne droite. De cette façon, l'existence du marronnier serait sauvegardée""

La rue du marronnier devenue la Petite Rue avec le marronnier au loin sur la place de la mairie



Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil du 2 septembre 1924 :

"" le maire expose que, par arrêté préfectoral du 19 août 1924, Mademoiselle Motin a été nommée institutrice à Percey en remplacement de M. Gérard, retraité. Seule, elle ne saurait assurer la gérance du téléphone municipal. Il demande au Conseil comment il entend assurer cette gérance ce qui semble en la circonstance actuelle difficile pour ne pas dire impossible.

Le Conseil après en avoir délibéré reconnaît que la mairie - emplacement actuel du téléphone- est le lieu le mieux choisi pour assurer le service avec une entière discrétion et avec célérité si l'on envisage les deux hameaux à desservir. Il regrette que l'Administration ait désigné une célibataire pour le poste d'institutrice de Percey et il lui demande respectueusement de vouloir bien revenir sur sa décision en désignant pour l'emploi de Percey un instituteur marié, l'épouse de l'instituteur pouvant parfaitement remplir l'emploi de gérante du téléphone. De cette façon, la commune n'aura pas à supporter les frais onéreux pour déplacement de la cabine et, surtout, le service sera rempli avec toute la discrétion possible""



Cabine téléphonique installée chez M. Dellier en 1924



Téléphone privé d'époque

Une solution semble avoir été trouvée lors de la réunion du Conseil du 13 décembre 1924.

Après plusieurs demandes déposées en mairie, le Conseil donne la préférence à la demande faite par M.Dellier, aubergiste à Percey (*) ; M. Dellier s'engage à prendre la gérance du téléphone pour une durée de 10 ans moyennant une rétribution annuelle de 1 000 francs. Il fournira un local établi dans les conditions indiquées au recueil des actes administratifs N° 24 de 1910. Il portera gratuitement les télégrammes, messages et avis d'appel dans le territoire de la commune (Percey, les Milleries, La Sogne, La ferme des Plants). En 1958, M. Dellier touche 25 000 francs par an pour la gestion de la cabine.

() il semble que M. Dellier n'a été inscrit sur le registre des patentes que le 1.10.1926 (perciquois n°8) alors qu'il avait repris l'auberge de M. Guignot avant (1923 ou 1924).*

La commune s'engage à rembourser à l'Etat les frais de déplacement de la cabine et d'instruction professionnelle du nouveau gérant. Un crédit sera ouvert à cet effet sur le budget additionnel de 1925 et du budget de 1926.

Mme. Polédri succède à Mme. Vve. Dellier le 13 janvier 1964 dans la gérance de la cabine téléphonique. Elle démissionnera de cet emploi le 31 décembre 1969. Le Conseil demande à l'Administration des Postes et Télécommunications de procéder au déplacement de la cabine, compte tenu des propositions de M. André Jacquinez, propriétaire de l'Auberge des Pêcheurs, route nationale n° 5 qui en accepte la gérance à dater du 1er janvier 1970 moyennant une rétribution annuelle de 500 francs qui passe à 1 000 francs en 1976.

En 1974, le Conseil, suivant la demande de l'Administration des Postes et Télécommunications décide de confier à cette administration le local d'hébergement des vagabonds, située à l'angle du jardin public de l'école, en vue de l'installation du nouveau commutateur téléphonique.

La construction de ce poste de refuge pour voyageurs indigents sur le terrain communal (jardin de l'école) avait été votée le 14 octobre 1938.

Le 10 mai 1977, le Conseil charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'installation du téléphone dans le local du secrétariat de Mairie.

Aujourd'hui, il n'y a plus qu'une cabine publique à Percey, celle de la place de la Mairie.

Les Milleries :

Le 16 février 1953 le Conseil décide d'installer une cabine téléphonique aux Milleries chez M. Charles Prestat. Les frais d'installation se sont élevés à 12 240 F. M. Prestat ne désirant pas continuer la gérance, celle-ci sera supprimée le 31 décembre 1977.

L'ELECTRICITE

Les travaux d'un grand nombre de scientifiques dans le monde entier, entre 1860 et 1890, conduisent à l'apparition de machines capables de produire de l'énergie électrique en grande quantité, ainsi qu'à la possibilité de la transporter sur de longues distances.



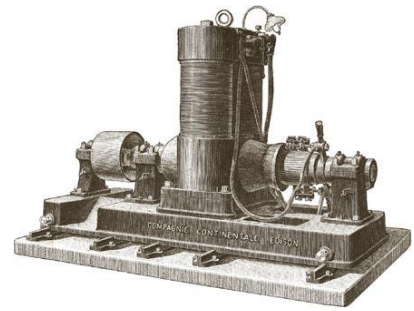
Première lampe électrique à incandescence

1879 Thomas Edison met au point la lampe à incandescence. Composée d'un fil de coton torsadé qui brûle au sein d'une bulle de verre dans laquelle on a effectué le vide quasi absolu, elle permet un éclairage de plusieurs dizaines d'heures. Longtemps ces lampes utiliseront le filament de carbone (encore en usage dans le métro parisien en 1950). Elles utiliseront ensuite le tungstène.

1882 Le premier réseau électrique alimente 400 lampes dans un premier temps et jusqu'à 10 000 dès l'année suivante.

1881-1885 les premières lignes électriques font leur apparition

la dynamo d'Edison



L'électricité arrive à Percey en 1922.

Le 25 avril 1922, M. Jules Bouton, maire soumet au Conseil le devis de l'Yonne Lumière pour l'établissement de l'électricité à Percey et dans ses hameaux et lui demande de bien vouloir en délibérer.

Celui-ci décide de procéder par la voix du vote. Se sont prononcés pour l'établissement de l'éclairage électrique : 6 voix - Se sont prononcés contre l'établissement : 4 voix.

Le 31 août 1922, le maire expose que les habitants de la région demandent avec insistance l'énergie électrique pour leurs besoins agricoles. Après en avoir délibéré, le Conseil déclare qu'il est partisan de l'installation d'un réseau communal de distribution d'énergie électrique. Il demande le concours gratuit du Génie Rural pour l'étude de l'avant-projet des réseaux haute et basse tension. Il sollicite également une subvention justifiée par l'intérêt agricole que présenterait la distribution projetée.

Il accepterait en principe que la commune soit groupée en syndicat avec les autres communes intéressées par le même projet de distribution si cela était nécessaire pour sa réalisation.

Fin 1922, le presbytère est vendu pour la somme de 14 000 francs. Le Maire demande à l'assemblée communale s'il ne serait pas de bonne administration de solliciter de l'Autorité Supérieure, l'autorisation de placer cet argent en obligations de la Défense Nationale, étant donné que **le produit de la rente doit être affecté à l'établissement d'une distribution d'énergie électrique**. La commune étant dépourvue de revenus matériels, le Conseil approuve ce projet.

Installation des poteaux électriques



rue de la fontaine et route de la Sogne



SYNDICAT DES COMMUNES POUR LA DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE

Le 4 août 1923, M. Jules Bouton, Maire, ouvre la séance du Conseil en exposant les raisons qui militent en faveur de la constitution d'un syndicat de communes en vue de l'étude de l'établissement d'une distribution

publique d'énergie électrique pour tous usages dans les communes intéressées aussi bien pour les services publics que pour les besoins particuliers de quelque nature qu'ils soient.

Il fait connaître que les communes intéressées à la constitution de ce syndicat sont les suivantes :Dyé, Villiers-Vineux, Bernouil, Carisey, Jaulges, Chéu, Butteaux, Soumaintrain, Percey -association syndicale des Croûtes (Aube)- en formation. Le Conseil, après examen, décide :

La commune de Percey adhère au syndicat en formation et s'engage à consacrer à cette œuvre les ressources suffisantes.

Toutes les modalités de fonctionnement seront déterminées conformément aux prescriptions de la Loi du 13 novembre 1917, notamment en ce qui concerne son administration par un comité. Ce syndicat aura pour mission dès sa constitution d'étudier les conditions financières et techniques de l'électrification des communes qu'il englobe et de s'adjoindre, s'il y a lieu, les conseillers techniques compétents, de rechercher les moyens, ressources et subventions nécessaires à l'établissement de cette œuvre intercommunale, de décider toutes les mesures concernant l'exploitation des distributions, de répartir entre les communes associées les subventions qu'elles auraient à verser, de décider des conditions à imposer pour le remboursement de ces subventions, d'évaluer, le cas échéant, l'emprunt qui serait à contracter et les conditions de son amortissement ...

Extrait du Conseil n°74 du 30 octobre 1923 :

""en la Mairie de Percey réunion sous la présidence de M. Bouton Jules, Maire, Président du bureau provisoire des délégués des communes ayant constitué un syndicat intercommunal d'électrification dénommé 'Syndicat de la région comprise entre Dyé et Soumaintrain' dont le siège est à la mairie de Percey.

L'appel nominal constate la présence de MM déleg. de Bernouil, Vallet Stanislas, Maire, et Coutant cons. M^{al}. déleg. de Butteaux, Blonde et Gault déleg. de Carisey, Galley déleg. de Dyé, Bouton Jules, Maire, déleg. de Percey, Mignot et Gibier Albert déleg. de Soumaintrain, Carré déleg. de Villiers-Vineux-

Désignés nominativement par délibération des conseils municipaux intéressés. Assiste également à la séance M. de Saint Didier maire de la commune des Croûtes (Aube) autorisée à constituer à elle seule un syndicat communal se rattachant au syndicat intercommunal dénommé plus haut.

Après avoir déclaré installés dans leurs fonctions de Membres du comité administratif Messieurs les Délégués ci-dessus, M. le Président donne lecture

1° de l'arrêté préfectoral du 15 8^{bre} 1923 autorisant les communes de Bernouil, Butteaux, Carisey, Dyé, Percey, Soumaintrain et Villiers-Vineux à former un syndicat intercommunal pour l'électrification de la région Dyé-Soumaintrain dans les conditions prévues par les lois des 5 avril 1884, 22 mars 1890 et 13 9^{bre} 1917.

2° d'une lettre de M. Le Sous-Préfet de Tonnerre en date du 19 octobre 1923 demandant au Président du bureau provisoire de vouloir bien faire procéder à l'élection au bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages du Bureau définitif comprenant : a) Un Président, b) un Secrétaire. La décision d'institution du syndicat étant muette à ce sujet, il est entendu que les fonctions de Trésorier du Syndicat seront exercées par M. le Receveur municipal de Flogny. Il demande également à l'assemblée de désigner un Secrétaire de séance. M. E. Coutant, déleg. de Butteaux désigné par la majorité des suffrages des délégués, déclare en accepter les fonctions et prend place au Bureau.

Aussitôt, il est procédé à bulletin secret à l'élection du Président du Bureau définitif :

M. Jules Bouton, maire de Percey, est élu Président par 8 voix sur 9

M. Stanislas Vallet, maire de Butteaux est élu Vice-Président par 8 voix sur 9

M. Coutant, cons. municipal de Butteaux est élu Secrétaire par 8 voix sur 9

Le Bureau définitif est ainsi constitué""""

En fin d'année 1923, ce syndicat demande au Ministre de l'Agriculture le concours technique du service du Génie Rural pour la préparation du réseau syndical de la région Dyé-Soumaintrain.

Le 25 juin 1924, le Conseil décide :

- 1) qu'un branchement sur la ligne haute tension de Percey à Butteaux soit établi pour conduire l'énergie électrique au château de Percey (branchement aux frais du Syndicat).
- 2) qu'un second branchement soit établi sur la ligne à basse tension pour conduire l'électricité sur l'agglomération située le long du chemin rural n°3 devenue la rue de la Croix Saint Jacques.
- 3) que le nombre des lampes communales, d'abord fixé à 5, soit porté à 14.

Adhésion définitive de la commune de Percey au Syndicat de Communes pour l'électrification , le 7 avril 1926.

Sur cette carte postale qui date des années 1920, on voit, à gauche les poteaux téléphoniques et sur la droite les poteaux électriques en cours d'installation

(rue Albert Joly)



Photo prise à Percey en 2010 - isolateurs installés en 1924.



Poteau des années 1925/1930 qu'on peut encore voir dans la rue Albert Joly, aujourd'hui, et dont les isolateurs d'origine servent comme support aux câbles qui sont à présent isolés.



Février 1928 : électrification de la ferme des Plants.

Février 1929 : Madame Berthe Houillon sollicite la participation de la commune en vue de l'établissement d'un branchement destiné à alimenter le garage qu'elle vient de construire route nationale 5. Le Conseil décide de participer à hauteur de 30 % du montant total de la dépense, jusqu'à 1200 francs environ. Ce qui semble très insuffisant à Mme. Houillon qui espérait 50 %.

Le 13 janvier 1949, le maire expose au Conseil qu'il est saisi par le Président du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la région (S.I.E.R.) dont fait partie la commune d'une délibération du Comité Syndical demandant à M. le Préfet pour des raisons financières, de faire proroger l'existence du Syndicat pour une durée indéterminée. Le Maire rappelle qu'à l'origine cette durée était fixée à 40 ans. La prorogation étant indispensable pour assurer le financement des travaux d'extension envisagés et qui nécessitent la réalisation d'emprunts longue durée, le Conseil donne un avis favorable.

Le 12 septembre 1951, le Syndicat Intercommunal de la région de Flogny décide de procéder au remplacement des transformateurs du réseau syndical. Pour assurer ce financement, le comité doit contracter un emprunt de 4 500 000 francs auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur les fonds provenant de la Caisse d'Epargne de Saint Florentin. Au taux de 6% amortissable en trente ans. L'annuité de 326 920 francs sera couverte par les revenus propres du syndicat (surtaxes, loyers du réseau) compte tenu de l'allègement des charges à provenir du fonds d'amortissement.

Néanmoins, la commune doit, pour assurer la garantie légale de l'annuité, s'engager à mettre en recouvrement, le cas échéant, les centimes de garantie au prorata des habitants desservis par le projet.

En octobre 1956, installation d'un branchement de force électrique à la Mairie pour 19 270 francs.

Le Syndicat aujourd'hui :

L'arrêté préfectoral du 8 novembre 2007 autorise la création du syndicat dénommé « Syndicat Intercommunal pour l'Electrification de la Région de Flogny la Chapelle », pour une durée illimitée.

A ce jour 12 communes composent le SIER de FLOGNY LA CHAPELLE

Communes du S.I.E.R. - 4 063 habitants (recensement 2009)

Bernouil	Roffey
Butteaux	Soumaintrain
Carisey	Tronchoy
Chéu	Villiers-Vieux
Dyé	Percey
Flogny la Chapelle	Jaulges

ECLAIRAGE PUBLIC

Pendant l'occupation allemande de 1940, le fil de cuivre destiné à l'éclairage municipal est soustrait par messieurs Adrien Fournier et André George dans le but d'en empêcher la saisie.

En avril 1946 ce fil a été en partie volé à l'endroit où il avait été entreposé. Une plainte est déposée à la brigade de gendarmerie de Flogny aux fins d'enquête, d'une part, sur les conditions de sa disparition et, d'autre part, sur sa restitution partielle survenue le 2 avril 1946.

En 1944, pose de fils électriques d'éclairage communal pour 8 200 francs

8 décembre 1945, décision d'installer l'électricité chez M. Clément Collon, cantonnier. Pose du poteau aux Milleries.

En décembre 1971, le Conseil décide de faire effectuer par les Ets. Dubost de Saint-Florentin, des travaux d'extension et d'amélioration du réseau d'éclairage public communal pour une somme de 5 201.54 francs.

En octobre 1997, installation de trois mâts d'éclairage publics supplémentaires Route de la Sogne et extension de l'éclairage public vers l'écluse 103. Subvention sollicitée auprès du SIER de Flogny.



LE MONUMENT COMMEMORATIF DES HEROS DE LA GRANDE GUERRE DE 1914/1918

En décembre 1919, le maire expose que, conformément à l'avis inséré au document administratif n° 7 de 1919, le conseil doit solliciter du Chef de l'Etat le décret d'autorisation nécessaire pour l'érection d'un monument aux victimes de la Grande Guerre. Le Conseil considérant que l'érection d'un monument à la mémoire des Héros originaires de Percey ou y ayant des attaches, tombés pour la défense de la France et de la civilisation mondiale est chose décidée, passe un marché de gré à gré avec M. Planson, marbrier de Saint-Florentin pour un montant total pour la fourniture et la pose d'un monument de granit gris d'un prix total de 6.900 francs. Le conseil sollicite du Président de la République une subvention en rapport avec la somme fournie par la commune.

Lors du dernier conseil de l'année 1922, le Conseil décide d'allouer une somme de 10 francs au Comité de "l'Arc de Triomphe de la Voie Sacrée" (*artère principale de la bataille de Verdun, numérotée depuis RD 1916*) et la somme de 5 francs au "Monuments à élever aux Héros de l'Armée Noire".

Nous avons relevé sur le Bulletin législatif Dalloz de l'époque - Etat des travaux législatifs - : ... Monument aux morts de Verdun et Arc de Triomphe sur la "voie sacrée". Erection. Subvention. Crédit de 200 000 F. Ouverture. Proposition adoptée par la Chambre, modifiée par le Sénat. Transmission Ch. 7 JUIN (n° 38)

En 1921 a été créé à Paris le Comité aux héros de l'Armée noire présidé par le général Louis ARCHINARD, ancien commandant supérieur du Soudan français, assisté du général MARCHAND.



*Monument érigé à
Reims, Aux Héros de
l'Armée Noire. Ici, le
jour de l'inauguration*



*Monument aux morts
de Percey*

Ce comité, placé sous le haut patronage du président de la République, du président du Conseil, des ministres des Affaires étrangères, de la Guerre et des Colonies, du commissaire général des Troupes noires et des maréchaux de France, avait pour mission de faire ériger en métropole et en Afrique, un monument à la mémoire des soldats indigènes morts pour la France au cours de la 1ère guerre mondiale, « à l'aide des souscriptions des communes de France et des Amis des Troupes noires françaises ».

Deux villes furent rapidement retenues : Reims en métropole, et Bamako capitale du Soudan français (actuel Mali), sur les rives du Niger en Afrique.

En octobre 1945, le Conseil décide de faire ajouter sur le monument aux morts le nom des deux enfants de Percey morts pendant la guerre de 1939/1945.

Novembre 1964 : pour une raison de sécurité, les haies qui entourent le monument sont supprimées. Ces haies seront remplacées par un grillage.

Enfants de la commune de
PERCEY morts pour la France
en 1914/1918

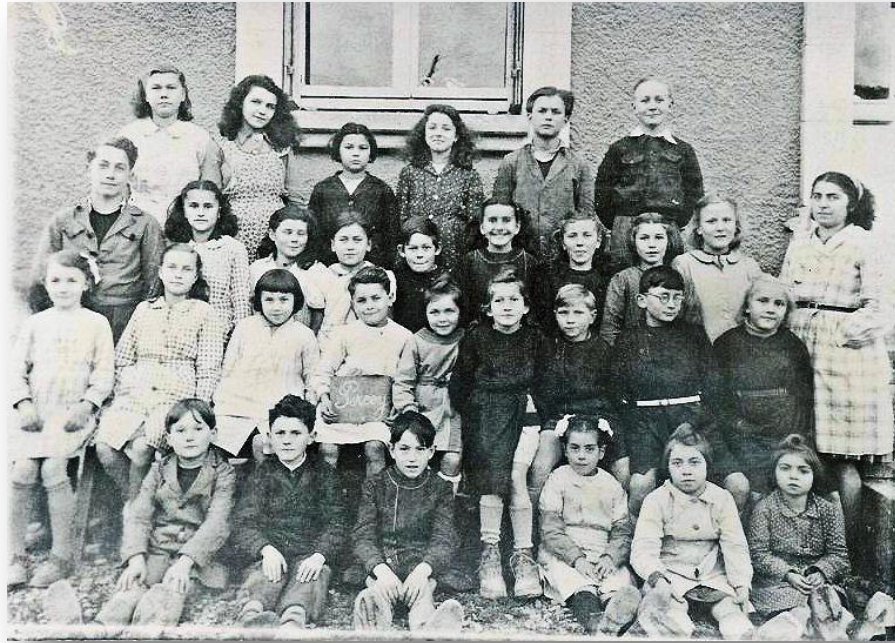
- FOURNIER Georges Henri (160^e d'infanterie) tué à Crévic - Meurthe et Moselle le 10/09/1914, 21 ans.
- FOURNIER Maurice Aristide (167^e d'infanterie) mort de blessures de guerre à Pont à Mousson le 17/05/1915, 20 ans.
- TABOURIN Henri Charles (17^e bataillon de chasseurs alpins) tué devant Noulette - Pas de Calais le 6/01/1915, 31 ans.
- ROUARD Alfred Lucien (1^{er} régiment de génie) décédé à l'hôpital militaire de Versailles le 7/06/1915, 19 ans.
- THIESSON Paul Edouard (57^e bataillon de chasseurs alpins) tué à la Chapelle Feuchy - Pas de Calais le 2/10/1914, 27 ans.
- MAUREY Marius Charles Eugène (89^e d'infanterie) tué à Boureuilles - Argonne le 31/10/1914, 26 ans.
- DOMPNIER Albert (167^e d'infanterie) tué devant St. Thomas - Marne - (citation à l'ordre de la brigade) le 25/09/1915, 20 ans.
- DESCAVES Georges Antiphile (279^e d'infanterie) tué à Ablain St. Nazaire - Pas de Calais le 10/06/1915, 28 ans.
- FAUVERNIER Emile (37^e d'infanterie) mort de blessures de guerre à Bénaménil - Meurthe et Moselle le 21/05/1916, 42 ans.
- SIREJEAN François Ernest Victor (89^e d'infanterie) décédé à l'hôpital militaire de Limoges le 15/11/1914, 23 ans.
- MOCQUOT Henri Rodolphe (204^e d'infanterie) tué le 16/09/1914 à Cuffies - Aisne, 30 ans.
- RIGOLLAT Clodomir William (37^e d'infanterie) disparu le 22/12/1914 à Bixschoote - Belgique, 21 ans.

- PICQ Charles Auguste Alexandre (27^e d'infanterie) décédé à l'hôpital militaire de Commercy- Meuse le 10/01/1915, 34 ans.
- MULLER Pierre Gustave (85^e d'artillerie lourde) tué à l'ennemi le 5/08/1916 à Herbécourt -Somme, 39 ans.
- MOREL Jules (1^{er} d'artillerie coloniale) tué le 4/09/1916 au Bois de Maucourt - Somme, 23 ans.
- MAIGROT Paul Clément (5^e section de COA) décédé le 8/03/1917 à l'hôpital mixte d'Auxerre, 37 ans.
- PRESTAT Edouard Charles Firmin (267^e d'infanterie) tué le 20/04/1917 au "Camp de César". Berry au Bac -Aisne, 20 ans.
- ALTMAN Henri (245^e d'infanterie) tué le 24/09/1917 à "Bois le Chaume" Verdun - Meuse, 27 ans.
- DESVAUX Adrien Auguste (283^e d'infanterie) tué le 23/10/1917 au "Chemin des Dames" Aisne, 21 ans.
- GEORGE Louis Théophile Victor (Aspirant 5^e tirailleurs algériens) décédé à Lyon le 7/10/1918 suite de blessures de guerre, 22ans
- FOURNIER André Constant (5^e régiment de Hussards) tué le 29/10/1918 à Villiers le Sec - Aisne enterré par un obus allemand, 27 ans.
- FAUVERNIER Fernand Edmond (S.lieutenant 94^e d'infanterie) tué le 25/10/1914 à Pervyse com. de Dixmude Belgique, 27 ans.

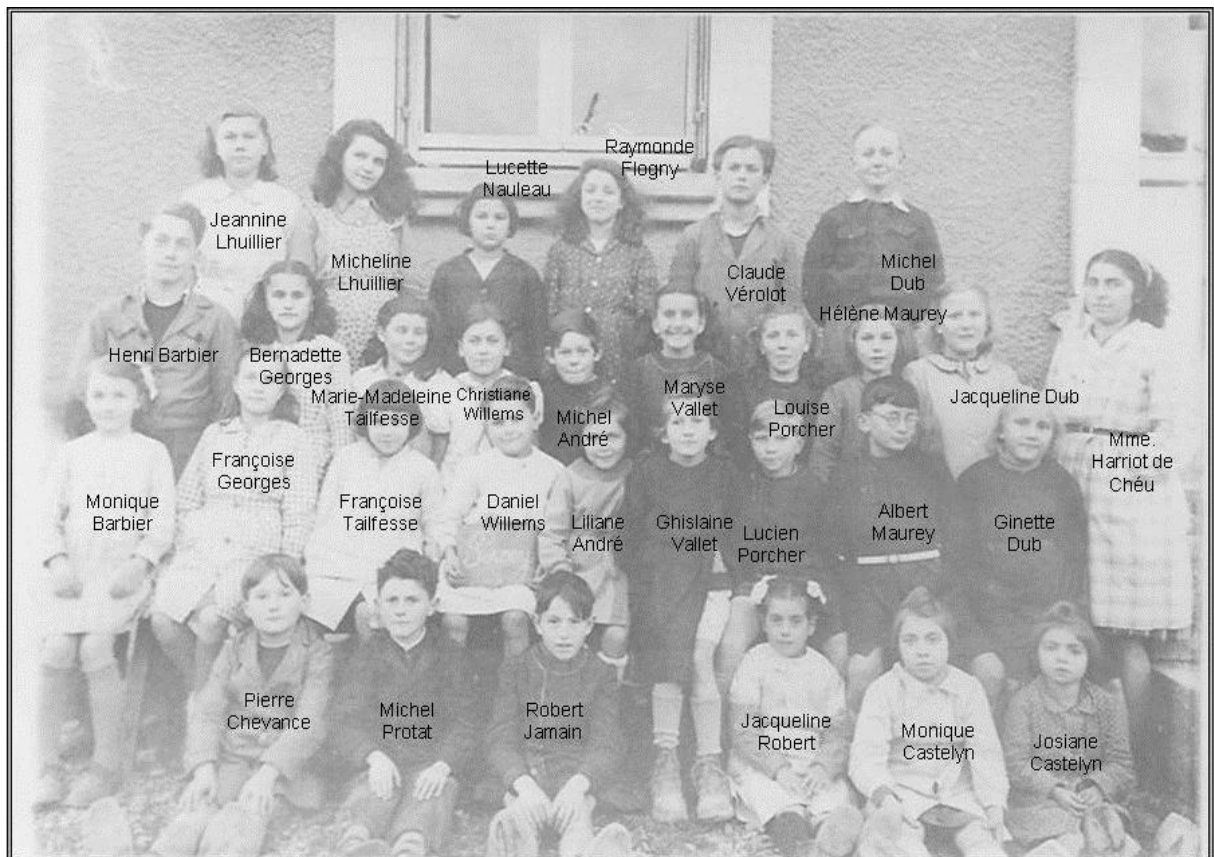
Enfants de la commune de
PERCEY morts pour la France en
1939/1945

- CHEVANCE André Alzire (223^e RAC) décédé le 10/09/1944 à Jedlese- Autriche à 40 ans.
- NOLLE Marceau Kléber (14^e dragon portées) décédé à Orvilliers (78) sous les bombardements le 14/06/1940 à 28 ans.

AVIS DE RECHERCHE



Classe de Madame HARRIOT 1948/1949



Nous remercions les personnes qui nous ont aidés dans cette recherche et particulièrement Lyliane Couderc qui nous a fourni de nombreux documents sur ce Percey qu'elle aime tant.

Les vœux d'une percquoise centenaire

Chers amis de Percey,

Voici 70 ans que mon mari devenait habitant du village, très exactement le 19 octobre 1940. Donc, comment oublier nos amis percquois ? Ne pouvant plus écrire de courrier à présent, je charge ma fille Brigitte de vous transcrire mes affectueuses pensées. En juillet dernier, à mon grand étonnement, j'ai soufflé 100 bougies d'un énorme gâteau d'anniversaire ! Au fond du cœur, un nuage de nostalgie d'avoir fêté cela loin de vous (il y a eu tant d'anniversaires à percey...Brigitte étant du 10 et moi du 11).

Je n'oublie personne, Brigitte m'a transmis les bonnes pensées de ceux d'entre vous qu'elle a rencontrés dernièrement. Alors c'est avec vous tous que je viens terminer "l'an de grâce 2010" ; merci de la fidélité de votre souvenir. Pour le moment ma santé se maintient, confions la suite à la providence !

Bonnes fêtes de fin d'année. Que l'année 2011 réserve de bons moments à chacun d'entre vous.

Avec mon fidèle souvenir, je vous exprime à tous mon affection et, sachant que vous n'avez pas oublié mon mari qui vous aimait beaucoup, je vous en remercie aussi.

Yvonne, Baronne de La Maduère, le 23/12/2010



L'école de Percey

L'école de Percey accueille les élèves de CM1. Nous sommes 19 élèves. Notre maîtresse s'appelle Marine Curtil et elle est très gentille.

Le 22 octobre, avec les élèves de Butteaux, nous avons fait un tournoi de basket dans la cour de récréation et c'était super.

Pour Noël, les communes de Percey, Germigny et Butteaux nous ont offert un spectacle.

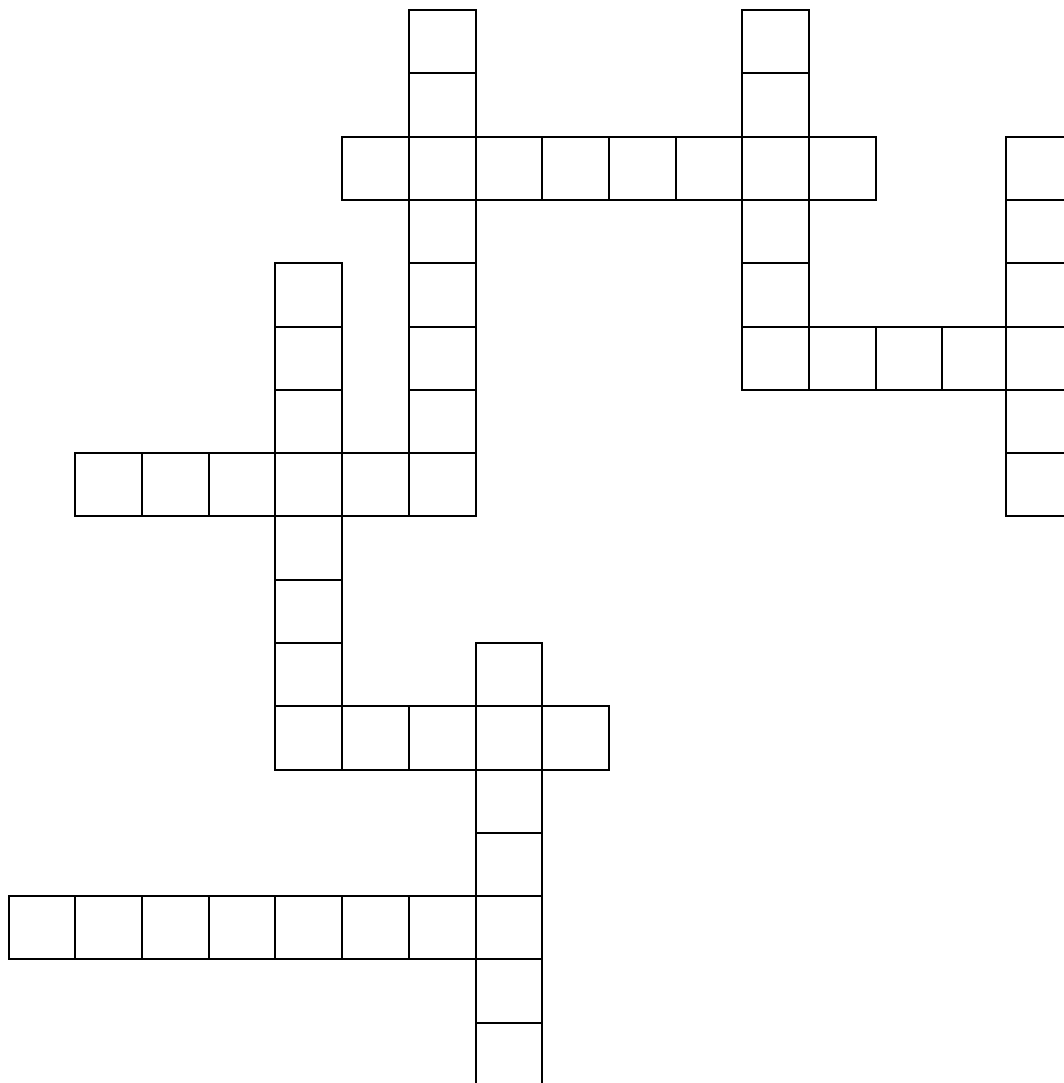
Nous sommes allés voir une conteuse russe à la salle des fêtes de Germigny. Elle nous a raconté de belles histoires et la plupart d'entre nous ont apprécié.

Après le spectacle, nous avons chanté et nous avons fait le marché de Noël. Nous avons vendu beaucoup d'objets que nous avons fabriqués en classe.

Le 9 décembre, nous devions aller à la piscine mais le chauffeur du bus nous a oubliés et le 16, la neige nous a empêché d'y aller.

Pour pouvoir faire toutes ces activités, nous devons travailler sérieusement en classe...

Nous venons d'avoir nos bulletins. Nous espérons qu'ils plairont au Père Noël et que nous aurons beaucoup de cadeaux.



- 1) Dernier mois de l'année.
- 2) On s'assoit dessus.
- 3) Petit animal qui fait des réserves de noisettes.
- 4) Synonyme d'habitation.
- 5) Récipient dans lequel nous mangeons.
- 6) Lieu où nous apprenons à lire, écrire, compter ...
- 7) Qui est blanc et qui tombe du ciel.
- 8) Il peut nous brûler si nous ne mettons pas de crème.
- 9) Jupiter en est une.
- 10) Sur quoi vivent les pingouins

Poésie sur les prénoms des élèves de Percey.

Aline est une coquine.

Lila a peur des rats.

Zackarie mange un bol de riz.

Claire a horreur des éclairs.

Marvin dévore les clémentines.

Bastien aime les gros chiens.

Erine adore sa maîtresse Marine.

Tony saute sur son lit.

Marina boit un bon chocolat.

Sam joue à amstragram.

Alexis a beaucoup d'amis.

Jules est une tête de mule.

Laurie déteste le Chili.

Mathéo grimpe aux poteaux.

Virginie ressemble à une petite souris.

Clément a beaucoup de talent.

Corentin fait du patin.

Mathilde a une tante qui s'appelle Hilde.

Adrian a mal aux dents.



Optimisme : J'ai appris que le dossier de mon accident avait été transmis au service consciencieux.

Lève-toi et marche : Depuis ma chute, je ne peux plus me déplacer. Veuillez donc m'indiquer la marche à suivre.

Il faut qu'une porte ... Je pensais que la porte vitrée était ouverte, mais j'ai su qu'elle était fermée quand mon front est entré en contact avec le verre.

Prévoyant : J'ai lu dans mon contrat auto que vous ne me remboursez pas les réparations de ma voiture si j'ai causé l'accident en état d'ivresse. Je suis prêt à vous payer ce qu'il faudra pour que vous me supprimiez ce paragraphe.

Promesse tenue : Comme convenu avec mon voisin, je lui ai cassé le pied en l'aidant à casser du bois.

Coup double : Le piéton et son doigt furent immédiatement conduits à l'hôpital.

Rapide comme l'éclair : Le temps d'apercevoir la voiture foncer sur ma droite, elle était déjà à ma gauche et moi-même toujours au milieu avec mon capot enfoncé.

C.Q.F.D. Conséquences de l'incendie : dégât d'eau.

Par lettre recommandée ... Je vous accuse réception de l'inspecteur que vous m'avez adressé pour constater les dommages.

POUR INFORMATION :

Voici les horaires d'hiver applicables à partir du 1/11/2010 pour la déchèterie de Saint Florentin :

lundi : fermé (du 1/11/2010 au 27/03/2011)

mardi : 13h30-17 h

mercredi : 13h30-17 h

jeudi : 13h30-17 h

vendredi : 13h30-17 h

Samedi : 9 h-12h et 13h30-17 h

Fermée les jours fériés

Cake d'hiver

Au roquefort, au lard et aux noix

Ingrédients

3 œufs
150 g de farine
1 sachet de levure
5 cl d'huile de noix
5 cl d'huile d'arachide
12,5 cl de lait entier
100 g de gruyère râpé
150 g de roquefort
50 g de noix
50 g de lard
1 pincée de sel
2 pincées de poivre
1 cuillerée à café d'huile de tournesol



Préparation

- Préchauffez votre four à 180°C (th 6).
- Coupez le lard en lamelles, faites-les revenir avec 1 cuillerée à café d'huile durant 2 minutes à feu vif, puis ajoutez les noix concassées, le sel et le poivre. Mélangez et laissez rissoler durant 5 minutes à feu doux.
- Pendant ce temps, mélangez au fouet les œufs, la farine et la levure.
Incorporez petit à petit les 2 huiles et le lait. Ajoutez le gruyère.
- Emiettez le roquefort sur le lard, mélangez et incorporez le tout à la base.
- Versez la préparation dans un moule non graissé et mettez au four pendant 45 minutes.

VARIANTE

Au bleu et aux noix : ajoutez directement à la base 200 g de bleu d'Auvergne écrasé et 50 g de noix concassées.

ETAT CIVIL

DECES

- Mme Marie-Ange POMMIER le 15 septembre 2010
- Mr Marius PRESTAT le 04 novembre 2010
- Mme Arlette MOREAU le 08 décembre 2010

NOUVEAUX ARRIVANTS

- Mr et Mme CHANTIER : 31, rue Albert Joly
- Mme et Mlle JULIEN : 23, rue Albert Joly

nous leur souhaitons la bienvenue

DATES A RETENIR

- Le 16 janvier : vœux du maire et galette des rois.
- Le 29 janvier : assemblée générale du club de l'espérance.
- Le 4 février : loto des écoles (à Germigny).
- Le 26 février : carnaval.
- Le 5 mars : repas des chasseurs.
- Le 13 mars : loto pour la sauvegarde de l'église de Percey.
- Le 17 avril : randonnée suivie d'un barbecue.
- Le 8 mai : fête patronale avec vide greniers.

Secrétariat de mairie ouvert les mardis et vendredis de 17h à 18h30

Tél : 03 86 43 21 56 Fax : 03 86 56 03 57 Mail : mairie-percey@wanadoo.fr

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir, directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

Comité de rédaction : Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Robert DELACROIX, Jeannine DURAND, Bernard MAGNE, Régine MAZERON, Marie VILPOUX.

N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas ce périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.

IPNS